

**TOUTES LES ESSENCES**

---

## TOUTES LES ESSENCES

### PLATELAGE DE PATIO EXTÉRIEUR

**Brut ou Raboté - K.D., A.D., ou à l'état vert**

**Épaisseur: 5/4" à 2", Largeur: 4" et plus**

Pour application sur le plat lorsque la distance de portée ne dépasse pas 16" sur centre

**126.** Le platelage de patio extérieur est produit en mesures normales (Para. 820b.) avec option de rives de rayon selon les spécifications de l'acheteur.

Il y a 2 qualités de platelage de patio extérieur: "**CHOISI PATIO**" et "**COMMERCIAL PATIO**."

#### **126a. "CHOISI PATIO" (Select Patio)**

À moins de spécifications contraires, les caractéristiques sur la face de revers peuvent être d'une qualité inférieure ("Commercial Patio").

5

Les caractéristiques admises et les restrictions seront:

Gerces - moyennes

Bois de

compression - sera limité aux autres caractéristiques d'apparence et de diminution de résistance permises dans la qualité

Coloration de cœur - ferme

Trous - de grandeur minuscule à petit, équivalent aux nœuds hachés

Fabrication - Norme "D". Voir Para. 722d

Petites surfaces

de carie avancée - face de revers, petites taches ou stries limitées à 1/6 de la largeur

Trous minuscules - limités

Résine - légère

Stries de résine - 1 petite

Poches d'écorce - moyennes

Poches de résine - petites

Coloration d'aubier - moyenne

Roulures - légères - plusieurs sur la longueur, aucune à travers. Si à travers dans les bouts, considérées comme fentes.

Omissions - très légères - 1 par 12'. Légères sur la face de revers et sur les rives.

## TOUTES LES ESSENCES

- Déviaton du fil - 1 dans 8  
Fentes - courtes  
Flache - face de revers seulement, 1/2 de l'épaisseur et 1/3 de la largeur.  
Courbure - légère  
Nœuds - sains et solides sont admis dans les dimensions suivantes: (Voir Para. 320a.)

Largeur nominale	Diamètre des nœuds
4"	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> "
5"	2"
6"	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> "
8"	3"
10"	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> "
12"	4"

Nœuds baïonnettes - limités à leur équivalent en déplacement.  
(Voir Para. 320b.)

Nœuds hachés - ne doivent pas dépassés 1/3 de l'épaisseur, 2 par 12'.

### 126b. "COMMERCIAL PATIO"

À moins de spécifications contraires, les caractéristiques sur la face de revers peuvent être 25% plus grandes ou plus nombreuses que celles admises sur la face.

Les caractéristiques admises et les restrictions seront:

Gerces - aucune restriction

Bois de

compression - sera limité aux autres caractéristiques d'apparence et de diminution de résistance permises dans la qualité.

Carie alvéolaire - ferme sur la face revers, petites taches ou stries limitées à 1/6 de la largeur.

Fabrication - Norme "F". Voir Para 722f.

Petites surfaces de

carie avancée - face de revers en petites taches ou stries limitées à 1/3 de la largeur.

Trous minuscules - aucune restriction

Résine - aucune restriction

Stries de résine - aucune restriction

## TOUTES LES ESSENCES

- Poches d'écorce - grosses  
 Poches de résine - moyennes  
 Roulures - moyennes, 1/4 de la longueur, aucune à travers.  
 Si à travers dans les bouts, considérées comme fentes.  
 Omissions - légères sur la face - 2 par 12'. Touche et manque de 1/32" sur la face de revers. Moyennes sur les rives.  
 Déviation du fil - 1 dans 8 pour le bois de 4" et 1 dans 6 pour les plus grandes largeurs jusqu'à concurrence de 12".  
 Fentes - moyennes  
 Coloration - ferme  
 Trous de larves/  
 Trous de tarets - Voir Section 2 - NLGA Interprétations  
 Flache - face de revers seulement, 1/2 de l'épaisseur et 1/3 de la largeur ou équivalent sur chaque face si la flache ne dépasse pas 2/3 de l'épaisseur ou 1/2 de la largeur jusqu'à 1/4 de la longueur.  
 Courbure - moyenne.  
 Piqué blanc - ferme, 1/3 du volume. Ferme sur la face de revers.  
 Nœuds - admis dans les dimensions suivantes. Voir Para. 320a.

5

Largeur nominale	Nœuds sains et solides	Nœuds viciés ou lâches et trous*	
4"	2"	3/4"	}
5"	2 1/2"	1"	
6"	3"	1 1/4"	
8"	3 1/2"	1 1/2"	
10"	4"	1 3/4"	
12"	4 1/2"	2"	

\* 1 trou ou l'équivalent en trous plus petit par 12'

- Nœuds  
 baïonnettes - limités à leur équivalent en déplacement.  
 (Voir Para. 320b.)

## TOUTES LES ESSENCES

### PLATELAGE

#### Épaisseur: 2" à 4", Largeur: 4" et plus

**127a.** Le platelage est très utilisé pour des murs ou des toits ou l'apparence et la résistance sont importantes. La teneur en humidité est sujette à une entente spéciale.

Les commandes peuvent spécifier "Ébouté d'équerre" selon le Para. 749.

Le platelage est ordinairement raboté avec une languette et une rainure simple dans le 2" d'épaisseur et avec une double languette et une double rainure dans le 3" et 4" d'épaisseur avec un "V" sur un côté. Le côté avec un "V" ou un modèle sera considéré comme la face de dessus.

Il y a 2 qualités de platelage de platelege: "**CHOISI PLATELAGE**" et "**COMMERCIAL PLATALAGE.**"

#### **127b. "CHOISI" PLATELAGE** (*Select Decking*)

Les caractéristiques admises et les restrictions sont:

- Poches d'écorce - moyennes.
- Gerces - moyennes.
- Arqué - léger, sur des pièces occasionnelles.
- Trous - équivalent aux nœuds hachés.
- Résine - légère, ou équivalente, une très petite strie.
- Poche de résine - très petite, sèche.
- Accroissement - grain moyen, Sapin de Douglas ou Mélèze de l'Ouest seulement. Voir Para. 350a.
- Omissions - très légères, maximum 10% de la face dans des pièces occasionnelles.
- Déviaton du fil - 1 dans 10.
- Fentes - courtes, pièces occasionnelles.
- Coloration - moyenne.
- Grain arraché ou soulevé - moyen.
- Languette -  $\frac{1}{16}$ " en moins, pièce occasionnelle.
- Gauchissement - très léger, pièce occasionnelle.
- Nœuds - sains et solides sur la face exposée, bien espacés. Mesurage comme au Para. 320a.

## TOUTES LES ESSENCES

Largeur nominale	Diamètre des nœuds (sur les deux faces)	3 x 6 et 4 x 6 diamètres des nœuds
4"	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> "	
6"	2 <sup>3</sup> / <sub>8</sub> "	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> "
8"	3 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> "	
10"	4"	
12"	5"	

Nœuds de rive

et baïonnettes - équivalents. Dans des pièces occasionnelles, les nœuds adhérents et solides n'excédant pas 1<sup>1</sup>/<sub>2</sub>" de diamètre sont permis s'ils ne traversent pas la pièce et sont limités à 2 par 12' linéaires ou leur équivalent en plus petit.

Nœuds - peuvent contenir des parties arrachées ou cariées d'approximativement <sup>3</sup>/<sub>4</sub>" de diamètre, ne traversant pas; 2 par 12' linéaires ou l'équivalent en plus petit.

Revers et rives

non-exposées - touche et manque flache approximativement 1/3 de la face. Autres caractéristiques qui n'affectent pas l'utilisation finale envisagée.

Dans le cèdre, une surface de carie est permise sur le revers et les rives non exposées en strie étroite bien distribuée, si elle n'affecte pas l'utilisation plus que les autres caractéristiques permises.

### 127c. "COMMERCIAL" PLATELAGE (*Commercial Decking*)

Les caractéristiques admises et les restrictions sont:

- Gerces - aucune restriction.
- Arqué - moyen, dans des pièces occasionnelles.
- Trous - 1".
- Résine - stries.
- Poches - écorce ou résine.
- Accroissement - grain moyen dans le Sapin de Douglas et le Mélèze de l'Ouest seulement. Voir Para. 350a.
- Roulures - non dommageables.
- Omissions - touche et manque.
- Déviations du fil - 1 dans 8.

## **TOUTES LES ESSENCES**

- Coloration - aucune restriction
- Fentes - 1/6 de la longueur.
- Grain arraché - aucune restriction.
- Languette -  $\frac{1}{16}$ " en moins.
- Gauchissement - très léger dans des pièces occasionnelles.
- Bois altéré - en petites taches ou stries jusqu'à 1" de largeur sur l'une ou l'autre des faces. Dans le cèdre, tache ou strie de surface de carie 1/3 de l'une ou l'autre des faces.
- Flache - 1/6 de la largeur de la face.
- Piqué blanc - 1/3 de la largeur ou l'équivalent.
- Nœuds - bien espacés mesurage comme au Para. 320a.

<b>Largeur nominale</b>	<b>Diamètre des nœuds</b> (sur les deux faces)	<b>3 x 6 et 4 x 6 diamètre des nœuds</b>
4"	$1\frac{3}{4}$ "	
6"	$2\frac{7}{8}$ "	3"
8"	$3\frac{3}{4}$ "	
10"	$4\frac{7}{8}$ "	
12"	6"	

- Nœuds de rive et baïonnettes - équivalents.
- Nœuds hachés ou arrachés - approximativement  $1\frac{1}{2}$ " en diamètre, ne traversant pas.
- Revers et rives non-exposées - flache approximativement 1/3 de la face et d'autres caractéristiques n'affectant pas l'utilisation envisagée.

## TOUTES LES ESSENCES

### BOIS CLASSÉ PAR MACHINE 2" et moins en épaisseur, 2" et plus en largeur

#### 128. GÉNÉRAL

La classification du bois par moyen mécanique est reconnue comme une méthode acceptable. Tous les équipements et méthodes de classification doivent être approuvés et certifiés par le Conseil de Révision de l'ALSC (American Softwood Lumber Standard Committee Board of Review) et le Conseil des directeurs du CLSAB.

Il y a trois (3) catégories de bois classé par machine: **a) BOIS DE CHARPENTE CLASSÉ MÉCANIQUEMENT PAR RÉSISTANCE (MSR); b) BOIS DE CHARPENTE ÉVALUÉ PAR MACHINE (MEL);** et **c) LAMELLE CLASSÉE E PAR CONTRAINTE** dans laquelle on retrouve deux (2) catégories: **i) "LAMELLE DE STRUCTURE CLASSÉE E PAR CONTRAINTE"** et **ii) "LAMELLE DE TRACTION MSR/MEL"**.

5

Les qualités MSR et MEL et les valeurs de résistance et de calcul permises sont établies par les organismes chargés de rédiger les règles et apparaissent au Para. 910 (pour utilisation aux États-Unis). Les qualités de lamelle de traction MSR/MEL et leurs valeurs de calcul sont les mêmes que le bois MSR et/ou MEL.

Au Canada, les valeurs résistance et de de calcul sont établies par le comité CSA 086 sur les règles de calcul des charpentes en bois. Les qualités MSR, MEL et lamelle de structure classée E par contrainte et leurs caractéristiques de propriétés des valeurs sont prévues dans la norme **NLGA SPS-2**. Les qualités MSR et MEL peuvent être produites en alternance avec des valeurs de calcul assignées lorsque requises par les règles NLGA.

Pour utilisation aux États-Unis, la densité (basée sur la masse et le volume anhydres) et la compression perpendiculaire au grain ( $F_{Cperp}$ ) attribuées aux valeurs de calcul pour les qualités MSR et MEL sont fournies au Para. 910.

Lorsque la densité de la qualité du bois (basée sur la masse et le volume anhydres) dépasse la valeur moyenne pour les essences indiquée au Para. 910 (pour utilisation aux États-Unis) et fait partie du programme journalier de contrôle de qualité, les résistances allouées pour la compression perpendiculaire au grain ( $F_{Cperp}$ ) et pour le cisaillement horizontal ( $F_v$ ) peuvent être calculées en utilisant la formule donnée dans le Para. 910 (pour utilisation aux États-Unis).

## TOUTES LES ESSENCES

Selon la qualification, la densité doit être incluse sur l'estampe indiquant que ces propriétés dépassent la valeur publiée.

**Note:** *Pour le regroupement d'essences Épinette-Pin-Sapin (S-P-F), lorsque la qualité 2.OE est produite conjointement avec une (des) qualité(s) E supérieure(s) alors la densité doit être vérifiée selon les contrôles de qualités pour la qualité 2.OE.*

Des caractéristiques réduisant la résistance, plus grandes que celles énumérées ci-dessous sont permises dans les qualités MSR et MEL en autant que les exigences additionnelles prévues dans la norme **NLGA SPS-2** pour les produits spéciaux soient suivies et que la condition de traction ( $F_t$ ) et le contrôle journalier de qualité soient en vigueur. Dans de telles circonstances, la dimension limite de la caractéristique réduisant la force doit être documentée et incluse sur l'estampe.

Lorsque l'estampe de qualité apposée sur le bois de charpente classé par machine comprend la désignation "**1W**" cela signifie que le bois a été classé visuellement pour satisfaire aux limites optionnelles de flèche "**1W**"; conformément au Para. 128a. ou 128b. des Règles de classification de la NLGA et de la section 6 de la norme SPS 2.

### **128a. BOIS DE CHARPENTE CLASSÉ MÉCANIQUEMENT PAR RÉSISTANCE (MSR)**

Le bois de charpente classé mécaniquement par résistance est celui qui a été vérifié par un équipement mesurant mécaniquement la résistance. Le bois MSR se distingue de celui qui est classé visuellement par le fait que chaque pièce est vérifiée de façon non destructive et estampillé de manière à indiquer la qualité du module d'élasticité (**MOE**). Le bois MSR rencontre également les exigences visuelles décrites plus loin ci-dessous.

Une marque de qualité sur le bois de charpente classé mécaniquement par résistance indique que la méthode utilisée pour établir la résistance utilisée rencontre les exigences de l'organisme pour la certification et les procédures de contrôle de la qualité. La marque de qualité doit indiquer la marque de commerce de l'organisme, le nom ou le numéro de l'usine, la mention "**classifié mécaniquement**" ou "**MSR**," l'identification des essences, désignation de teneur en humidité et l'évaluation "**E<sub>g</sub>**" et "**F<sub>b</sub>**" pour la qualité. L'évaluation "**E**" est le module d'élasticité en millions de livres par pouce carré.

### **RESTRICTIONS VISUELLES**

Le bois de structure classé mécaniquement par résistance doit être bien manufacturé et classifié visuellement pour limiter certaines caractéristiques n'affectant pas la résistance présente.

## TOUTES LES ESSENCES

Les caractéristiques admises et les restrictions sont:

- Gerces** - gerces de séchage non limitées. Gerces à travers dans les bouts, limitées comme les fentes.
- Roulures** - si à travers dans les bouts, considérées comme fentes. Ailleurs roulures à travers jusqu'à 2' de long, bien séparées. Si, non à travers, roulures simples jusqu'à 3' ou le 1/4 de la longueur selon le plus grand des deux.
- Omissions** - touche et manque, avec un maximum de 5% des pièces ayant du touche ou manque ou une omission profonde n'excédant pas 2' de longueur. Voir Paras. 720e, f et g.
- Fentes** - égales en longueur à 1-1/2 fois la largeur de la pièce.
- Flache** - 1/3 de l'épaisseur et 1/3 de la largeur pleine longueur, ou l'équivalent sur chaque face, en autant que la flache ne dépasse pas 2/3 de l'épaisseur ou 1/2 de la largeur pour 1/4 de la longueur. Voir Para. 750.
- Limites optionnelles de flache "1W":**
- 1/4 de l'épaisseur et 1/4 de la largeur pleine longueur, ou l'équivalent sur chaque face, en autant que la flache ne dépasse pas 1/2 de l'épaisseur ou 1/3 de la largeur pour 1/4 de la longueur. Voir Para. 750.
- Courbure** - légère. Voir tableau, Para. 752.
- Piqués blancs** - fermes, 1/3 de la face ou l'équivalent
- Bois altéré** - (à l'exception du piqué blanc) Des petites taches ou stries de carie alvéolaire ferme ou petites surfaces de carie avancée sont limitées à 1/6 de la largeur. Tout autre bois altéré est limité à une petite tache de 1/12 de la largeur et 2" de longueur ou l'équivalent en plus petit.
- Déviations du fil** - Pour les machines de classement<sup>(1)</sup> qui n'évaluent pas la déviation du fil, celle-ci est limitée selon la valeur de calcul assignée à la flexion.
- 1 dans 8 pour  $0F_b$  à  $1450F_b$
  - 1 dans 10 pour  $1500F_b$  à  $2050F_b$
  - 1 dans 12 pour  $2100F_b$  et plus.

<sup>(1)</sup> Les machines qui mesurent le MOE en flexion évaluent indirectement la déviation du fil.

## TOUTES LES ESSENCES

En plus des restrictions visuelles énumérées, les nœuds, les trous de nœuds, les loupes ou la distorsion anormale du grain du bois partiellement ou entièrement sur les côtés des faces larges, ne doivent pas occuper à la section transversale plus que:

- 1/2 pour  $0F_b$  à  $900F_b$
- 1/3 pour  $950F_b$  à  $1450F_b$
- 1/4 pour  $1500F_b$  à  $2050F_b$
- 1/6 pour  $2100F_b$  et plus.

Les extrémités du bois de charpente non évalué mécaniquement par résistance seront limitées comme suit:

Nœuds de rives - limités comme ci-dessus;

Nœuds autres

que nœuds de rives - égal au plus grand nœud dans la partie testée de la pièce ou le nœud de rive permis dans la prochaine catégorie  $F_b$  inférieure, selon le plus grand des deux.

Nœuds - la dimension ou le déplacement de tous les nœuds dans la même section transversale ne peut excéder la dimension du plus grand nœud permis comme décrit ci-dessus;

Déviations du fil - la déviation générale ne doit pas dépasser:

- 1 dans 8 pour  $0F_b$  à  $1450F_b$
- 1 dans 10 pour  $1500F_b$  à  $2050F_b$
- 1 dans 12 pour  $2100F_b$  et plus.

Les autres caractéristiques réduisant la résistance comme les trous de nœuds, les loupes ou la distorsion anormale du grain du bois seront considérés comme des nœuds.

### 128b. BOIS DE CHARPENTE ÉVALUÉ PAR MACHINE (MEL)

Le bois de charpente évalué par machine (MEL) est celui qui a été vérifié de façon non destructive par un équipement, approuvé par ALSC ou CLSAB, pouvant prédire certaines propriétés mécaniques. L'équipement MEL évalue chaque pièce et est en mesure de séparer et d'estampiller selon leurs propriétés mécaniques. Le MEL doit rencontrer les exigences MSR à l'exception de la spécification minimum du module d'élasticité et doit rencontrer les exigences suivantes:

- la qualification pour la traction ( $F_t$ ) du programme journalier de contrôle de qualité est obligatoire; et
- dans le processus, le 5<sup>ième</sup> centile inférieur du module d'élasticité de la rive ( $E_{5th}$ ) doit être égal ou excéder 0.75 fois la moyenne caractéristique de la valeur MOE pour la qualité E.

## TOUTES LES ESSENCES

Une marque de qualité sur le bois évalué par machine indique que la méthode d'établissement de la résistance utilisée rencontre les exigences de l'organisme pour la certification et les procédures de contrôle de la qualité. La marque de qualité doit indiquer la marque de commerce de l'organisme, le numéro de l'usine, l'identification des essences, désignation de teneur en humidité et un code pour la qualité. Le code de qualité réfère à une série spécifique de valeurs de calcul allouées. Les valeurs de calcul allouées figurant sur l'estampe sont la résistance à la flexion ( $F_b$ ), à la traction ( $F_t$ ), la moyenne du module d'élasticité ( $E$ ), et, si applicable, la densité ( $SG$ ).

### RESTRICTIONS VISUELLES

Le bois de charpente classé par machine doit être bien manufacturé visuellement pour limiter certaines caractéristiques n'affectant pas la résistance présente.

Les caractéristiques admises et les restrictions sont:

- Gerces** - gerces de séchage non limitées. Gerces à travers dans les bouts, limitées comme les fentes.
- Fabrication** - Norme "F". Para. 722f.
- Rouleurs** - si à travers dans les bouts, considérées comme fentes. Ailleurs rouleurs à travers jusqu'à 2' de long, bien séparées. Si, non à travers, rouleurs simples jusqu'à 3' ou le 1/4 de la longueur selon le plus grand des deux.
- Omissions** - touche et manque et de plus 5% des pièces peut être touche ou manque ou omission profonde n'excédant pas 2' de longueur. Voir Paras. 720e, f, et g.
- Fentes** - égales en longueur à 1-1/2 fois la largeur de la pièce.
- Déviations du fil** - pour les machines MEL qui n'évalue pas la déviation du fil, la déviation du fil est limitée au valeur de design assigné pour la flexion:
  - 1 dans 8 pour  $0F_b$  à  $1450F_b$
  - 1 dans 10 pour  $1500F_b$  à  $2050F_b$
  - 1 dans 12 pour  $2100F_b$  et plus.
- Bois altéré** - (à l'exception du piqué blanc) Des petites taches ou stries de carie alvéolaire ferme ou petites surfaces de carie avancée sont limitées à 1/6 de la largeur. Tout autre bois altéré est limité à une petite tache de 1/12 de la largeur et 2" de longueur ou l'équivalent en plus petit.

5

## TOUTES LES ESSENCES

Flache - 1/3 de l'épaisseur et 1/3 de la largeur pleine longueur, ou l'équivalent sur chaque face, en autant que la flache ne dépasse pas 2/3 de l'épaisseur ou 1/2 de la largeur pour 1/4 de la longueur. Voir Para. 750.

Limites optionnelles de flache "1W":

- 1/4 de l'épaisseur et 1/4 de la largeur pleine longueur, ou l'équivalent sur chaque face, en autant que la flache ne dépasse pas 1/2 de l'épaisseur ou 1/3 de la largeur pour 1/4 de la longueur. Voir Para. 750.

Courbure - légère. Voir tableau, Para. 752.

Piqués blancs - fermes, 1/3 de la face ou l'équivalent

En plus des restrictions visuelles énumérées, des caractéristiques réduisant la force tel que les nœuds, les trous de nœuds, les loupes ou la distorsion anormale du grain du bois partiellement ou entièrement sur les côtés des faces larges, ne doivent pas occuper à la section transversale plus que:

1/2 pour  $0F_b$  à  $900F_b$

1/3 pour  $950F_b$  à  $1450F_b$

1/4 pour  $1500F_b$  à  $2050F_b$

1/6 pour  $2100F_b$  et plus.

Les extrémités du bois d'œuvre non évalué par machine seront limitées comme suit:

Nœuds de rives - limités comme ci-dessus;

Nœuds autres que

nœuds de rives - égal au plus grand nœud dans la partie testée de la pièce ou le nœud de rive permis dans la prochaine catégorie  $F_b$  inférieure, selon le plus grand des deux.

Nœuds - la dimension ou le déplacement de tous les nœuds dans la même section transversale ne peut excéder la dimension du plus grand nœud permis comme décrit ci-dessus;

Déviations du fil - la déviation générale ne doit pas dépasser:

1 dans 8 pour  $0F_b$  à  $1450F_b$

1 dans 10 pour  $1500F_b$  à  $2050F_b$

1 dans 12 pour  $2100F_b$  et plus;

Les autres caractéristiques réduisant la résistance comme les trous de nœuds, les loupes ou la distorsion anormale du grain du bois seront considérés comme des nœuds.

## TOUTES LES ESSENCES

### 128c. LAMELLE DE STRUCTURE CLASSÉE E PAR CONTRAINTE

La lamelle de structure classée E par contrainte est un bois qui a été évalué de manière non destructive par des machines approuvées par le Conseil de Révision de l'ALSC (American Softwood Lumber Standard Committee Board of Review) et le Conseil des directeurs du CLSAB.

La lamelle de structure classée E par contrainte se distingue du bois classé visuellement du fait que chaque pièce est évaluée de manière non destructive et marquée pour indiquer la classe E du plat sur longue portée. La lamelle de structure classée E par contrainte doit satisfaire à toutes les exigences visuelles établies ci-dessous.

Pour la lamelle de structure classée E par contrainte, la teneur en humidité est sujette à entente spéciale.

La marque de qualité sur la lamelle de structure classée E par contrainte indique que la méthode d'établissement de la résistance utilisée est conforme aux exigences de certification de l'organisme pour la certification et aux procédures de contrôle de la qualité. L'estampe de qualité doit indiquer la marque de commerce de l'organisme, le numéro de l'usine, l'identification des essences, la désignation de teneur en humidité et la désignation classe E suivie du mot "**LAM**". La marque de classe E doit être la moyenne du E mesuré à plat sur longue portée de la classe déterminé en fonction des résultats de la qualification et maintenu par le contrôle de la qualité. L'estampe de qualité doit également indiquer la marque MSR ou MEL qui s'applique conformément aux sous-alinéas précédents du Para. 128.

Lorsque le niveau de qualité visuelle est inférieur, l'estampe de qualité doit inclure le niveau de qualité visuelle (**VQL**). (Ex. Si un VQL de 1/3 de la section transversale est classé 1.9E-LAM, la marque de qualité de ce produit doit se lire: 1.9E-LAM-3, le chiffre -3 signifiant le dénominateur du VQL permissible.)

### RESTRICTIONS VISUELLES

La lamelle de structure classée E par contrainte doit être bien fabriquée et classée visuellement pour en limiter les caractéristiques définies même si la résistance réelle n'est pas affectée.

Caractéristiques permises et restrictions:

- |        |  |
|--------|--|
| Gerces | - Gerces de séchage non limitées. Gerces à travers dans les bouts limités comme les fentes.  |
| Nœuds  | - Un nœud peut être sain ou vicieux ou non solidement fixé. Un nœud ou des nœuds ne peuvent occuper plus de 1/2 de la section transversale. Un nœud de la dimension permise peut se trouver n'importe où sur la pièce. |

## TOUTES LES ESSENCES

- Trous - Les trous de nœuds sont interchangeables avec les nœuds pour la dimension et l'espacement. Les autres trous sont permis si leur effet n'est pas plus dommageable que celui d'un nœud permis.
- Fabrication - Norme C. Para. 722(c).
- Poches d'écorce ou de résine - moyennes, éparpillées.
- Stries de résine - Ne doivent pas dépasser 1/6 de la largeur.
- Roulures et fentes - Permisses si elles s'étendent dans l'épaisseur à partir de la face large à un angle de 45 degrés ou plus. Les autres restrictions sont sujettes à entente spéciale.
- Omissions - **Face:** Touche et manque avec un maximum de 5 % des pièces avec touche ou manque.  
**Rive:** Touche et manque, avec un maximum de 5 % des pièces avec touche ou manque ou omissions profondes de 2 pieds de longueur ou moins (Voir Paras. 720 e, f et g), à moins qu'une exigence plus restrictive soit spécifiée.
- Coloration - Aubier de coloration moyenne. Coloration de cœur ferme.
- Déviations du fil - Pour les machines qui n'évaluent pas la déviation du fil, le nœud de rive limite la déviation du fil comme suit :
- déplacement de nœud de rive 1/3 et plus: 1 dans 10
  - déplacement de nœud de rive 1/4 et moins: 1 dans 12
- Grain arraché - moyen. Grain arraché prononcé par endroits autour des nœuds ou l'équivalent.
- Courbure: - légère
- Flache - n'excédant pas 1/4" sur la face large sur 1/4" de profondeur ou l'équivalent sur la rive à moins qu'une exigence plus restrictive soit spécifiée.
- Piqués blancs - fermes. La combinaison de piqué blanc et d'un nœud dans la même section transversale ne doit pas occuper plus de 1/2 de la largeur ou l'équivalent.

## TOUTES LES ESSENCES

### 128d. LAMELLE DE TRACTION MSR/MEL

La lamelle de traction MSR/MEL est un bois qui a été évalué de façon non destructive par des machines approuvées approuvées par le Conseil de Révision de l'ALSC (American Softwood Lumber Standard Committee Board of Review) et le Conseil des directeurs du CLSAB.

La lamelle de traction doit être conforme à toutes les exigences de MSR ou MEL, selon qu'elles s'appliquent, y compris la qualification obligatoire et le contrôle quotidien de la qualité pour l'UTS.

La qualification et le contrôle subséquent de la qualité sont exigés pour chacune des propriétés suivantes: module d'élasticité de rive (**E**), module d'élasticité sur longue portée à plat (**LSE**), résistance à la rupture (**F<sub>b</sub>**) et résistance à la traction (**F<sub>t</sub>**).

Pour les lamelles de traction MSR/MEL, la teneur en humidité est sujette à entente spéciale. En plus des exigences de marque de qualité exprimées au Para. 128c une marque de qualité Lamelle de traction MSR/MEL doit indiquer l'information applicable de la marque de qualité MSR ou MEL.

5

### RESTRICTIONS VISUELLES

Les exigences visuelles établies au Para. 128c s'appliquent aux lamelles de traction MSR/MEL sauf les exceptions suivantes:

- i) Les caractéristiques qui réduisent la résistance comme les nœuds, les trous de nœuds, les loupes, la distorsion anormale du fil ou une pourriture partiellement ou entièrement sur les bords des faces larges, ne doivent pas occuper une portion de la coupe transversale nette supérieure à :
- |     |      |           |          |           |
|-----|------|-----------|----------|-----------|
| 1/2 | pour | $0F_b$    | à        | $900F_b$  |
| 1/3 | pour | $950F_b$  | à        | $1450F_b$ |
| 1/4 | pour | $1500F_b$ | à        | $2050F_b$ |
| 1/6 | pour | $2100F_b$ | et plus. |           |

- ii) Les bouts du bois non évalué par la machine à classification doivent être limités comme suit:

Nœuds de rive - selon les limites ci-dessus en i).

Nœuds autres que

nœuds de rive - égal au nœud le plus gros dans la portion évaluée de la pièce ou au nœud de rive permis dans la classe  $F_b$  immédiatement inférieure, selon le plus grand des deux.

## TOUTES LES ESSENCES

---

### Section transversale

nœuds - la dimension ou le déplacement de tous les nœuds de la même section transversale ne doit pas dépasser la limite du plus gros nœud permis selon la description des nœuds et nœuds de rive établie ci-dessus.

Déviations du fil - la déviation générale du fil ne doit pas dépasser:

1 dans 8 pour  $0F_b$  à  $1450F_b$

1 dans 10 pour  $1500F_b$  à  $2050F_b$

1 dans 12 pour  $2100F_b$  et plus.

Les autres caractéristiques réduisant la résistance comme les trous de nœuds, les loupes ou la distorsion anormale du grain du bois seront considérés comme des nœuds.

## TOUTES LES ESSENCES

### 129. BOIS COLLÉ

#### 129a. GÉNÉRALITÉS

Les normes **NLGA SPS 1** - Norme de produits spéciaux pour le bois charpente jointé, **NLGA SPS 3** - Norme de produits spéciaux pour le bois jointé "Utilisation verticale Montant (Colombage) seulement" et **NLGA SPS 4** - Norme de produits spéciaux pour le bois jointé classé par machine s'appliquent au bois de structure jointé par les bouts et estampillé. Les normes **NLGA SPS 5** - Norme de produits spéciaux pour bois collé sur face "Utilisation verticale Montant (Colombage) seulement" et **NLGA SPS 6** - Norme de produits spéciaux pour le bois de charpente collé sur face s'appliquent au bois de structure collé sur face conformément aux exigences des catégories et essences couvertes par cette règle. Ces normes sont approuvées par le CLSAB.

La présente politique du Conseil de Révision de l'ALSC (American Softwood Lumber Standard Committee Board of Review) ne requiert pas l'approbation de ces derniers mais, les normes rencontrent les exigences de la politique ALSC Glued Lumber Policy et le Conseil de Révision de l'ALSC s'assure du respect aux normes.

Pour une identification adéquate:

- i) toutes les estampes antérieurement apposées doivent être oblitérées.
- ii) en plus des exigences régulières requises sur les estampes, pour chaque Norme de produits spéciaux celles-ci doivent inclure:
  - a) "HRA" ou "Non-HRA", selon le cas: et
  - b) Les critères d'identification de l'estampe sont énumérés au Para. 129b ou 129c.

**Note:** La marque "HRA" sur une estampe indique que l'adhésif utilisé répond aux normes de «adhésif résistant à la température» du CLSAB et de la politique ALSC Glued Lumber Policy.

#### 129b. BOIS DE CHARPENTE JOINTÉ

- i) pour le bois de charpente jointé conformément aux exigences de la norme SPS-1:

**SPS 1**  
**CERT FGR JNT**

5



## TOUTES LES ESSENCES

**POUTRES et LONGERONS**  
**(Pièces rectangulaires)**  
**Brut ou Raboté**  
**5" et plus en épaisseur,**  
**Plus de 2" de différence entre**  
**la largeur et l'épaisseur**

**130.** Il y a cinq qualités de Poutres et Longerons: "**STRUCTURE CHOISIE**," "**NO. 1**," "**NO. 2**," "**STANDARD**" et "**UTILITÉ**." Trois de ces qualités, "**STRUCTURE CHOISIE**," "**NO. 1**" et "**NO. 2**" sont des qualités de résistance.

Des pièces de 5" x 5" et plus en largeur, avec une largeur n'excédant pas 2" de plus que l'épaisseur, peuvent être classées d'après ce paragraphe, pourvu que toutes les faces soient classifiées comme faces étroites. Les pièces ainsi classées auront les mêmes valeurs de résistance que les qualités ci-après.

En plus des dispositions spécifiques applicables aux Poutres et Longerons, les dispositions appropriées dans tous les autres paragraphes de ces règles s'appliquent. Pour mesurer les nœuds, les roulures, les gerces et les fentes, référer aux paragraphes 320, 320b, 330, and 340 respectivement. Les nœuds apparaissant sur la face étroite sont limités au même déplacement que les nœuds de marge de la face large.

Classer sur toutes les faces et les deux (2) bouts.

**130a. "STRUCTURE CHOISIE"- POUTRES et LONGERONS**  
*(Select Structural)*

Les caractéristiques admises et les restrictions sont:

- Gerces - dans les bouts, simples ou opposées, leur somme limitée approximativement au 1/4 de l'épaisseur.
- Trous - limités aux minuscules.  
- trous de larve ou toredo, un pour chaque 2' de longueur.
- Stries de résine - aucune restriction.
- Poches de résine  
ou d'écorce - moyenne.
- Accroissement - grain moyen - Sapin de Douglas et Mélèze de l'Ouest seulement.
- Roulures - dans les bouts, 1/6 de l'épaisseur.

## **TOUTES LES ESSENCES**

- Omissions - occasionnelles,  $\frac{1}{16}$ " par 2' ou l'équivalent.  
 Déviation du fil - 1 dans 14.  
 Fentes -  $\frac{1}{2}$  de la largeur en longueur ou l'équivalent des gerces de bouts.  
 Coloration - aubier coloré, 10% de coloration de cœur ferme.  
 Grain arraché - prononcé.  
 Flache -  $\frac{1}{8}$  de chaque face ou comme équivalent le  $\frac{1}{4}$  de la face pour le  $\frac{1}{4}$  de la longueur.  
 Nœuds - sains, baïonnettes et bien espacés sont admis dans les dimensions suivantes:

Largeur Nominale	Sur la rive de la face large	Au centre face large
8"	$1\frac{7}{8}$ "	2"
10"	2"	$2\frac{5}{8}$ "
12"	$2\frac{1}{8}$ "	$3\frac{1}{8}$ "
14"	$2\frac{3}{8}$ "	$3\frac{1}{4}$ "
16"	$2\frac{1}{2}$ "	$3\frac{1}{2}$ "
18"	$2\frac{3}{4}$ "	$3\frac{1}{2}$ "

La dimension des nœuds permise sur la face large augmente proportionnellement de la dimension permise sur la marge à celle permise au centre de la face.

Dans le cèdre, les nœuds mous caractéristiques sont permis au demi-diamètre des nœuds sains et adhérents (solides).

### **130b. "NO. 1" STRUCTURE - POUTRES et LONGERONS**

Les caractéristiques admises et les restrictions sont:

- Gerces - dans les bouts, simples ou opposées, leur somme limitée approximativement au  $\frac{1}{4}$  de l'épaisseur.  
 Trous - limités aux minuscules.  
 - trous de larve ou toredo, un pour chaque pied (1) de la longueur.  
 - Pour le cèdre, trous de toute origine, limité à la limité à la  $\frac{1}{2}$  de la dimension du nœud permis.  
 Stries de résine - aucune restriction.  
 Poches de résine ou d'écorce - aucune restriction.

## **TOUTES LES ESSENCES**

- Accroissement - moyen, - Sapin de Douglas et Mélèze de l'Ouest seulement.
- Rouleurs - dans le bouts, 1/6 de l'épaisseur.
- Omissions - occasionnelles 1/8" par 2' ou l'équivalent.
- Déviaton du fil - 1 dans 10.
- Fentes - courtes ou des gerces de bout équivalentes.
- Coloration - aubier coloré, coloration de cœur ferme.
- Grain arraché - prononcé.
- Flache - 1/4 de chaque face ou comme équivalent le 1/3 de la face pour le 1/4 de la longueur.
- Nœuds - sains, solides, bien espacés, sont admis sans dépasser les dimensions suivantes ou leur équivalent en déplacement:

Largeur Nominale	Sur la rive de la face large	Au centre face large
8"	2 <sup>5</sup> / <sub>8</sub> "	3"
10"	2 <sup>7</sup> / <sub>8</sub> "	3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> "
12"	3 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> "	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> "
14"	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> "	5"
16"	3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> "	5 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> "
18"	3 <sup>7</sup> / <sub>8</sub> "	5 <sup>5</sup> / <sub>8</sub> "

5

La dimension des nœuds permise sur la face large augmente proportionnellement de la dimension permise sur la marge à celle permise au centre de la face.

Dans le cèdre, les nœuds mous caractéristiques sont permis au demi-diamètre des nœuds sains et adhérents (solides).

### **130c. "NO. 2" STRUCTURE - POUTRES et LONGERONS**

Les caractéristiques admises et les restrictions sont:

- Coloration - aucune restriction.
- Fentes - moyennes ou des gerces de bout équivalentes.
- Gerces dues au séchage - aucune restriction
- Grain arraché - aucune restriction
- Strie de résine - aucune restriction
- Déviaton du fil - 1 dans 6
- Poches de résine ou d'écorce - aucune restriction.
- Omissions - 1/8" en profondeur et 2' en longueur ou 1/16" en moins à pleine longueur.

## TOUTES LES ESSENCES

- Flache - 1/3 de chaque face ou comme équivalent la 1/2 de la face pour le 1/4 de la longueur.
- Piqué blanc - 1/3 de n'importe quelle face ou l'équivalent.
- Roulures - 1/2 de la longueur, 1/2 de l'épaisseur. Si à travers dans les bouts, limitées comme les fentes.
- Bois altéré et/ou carie alvéolaire - en petites taches, bien distribuées, 1/6 de la largeur.
- Nœuds - sains, lâches ou trous, bien espacés, admis dans les dimensions suivantes:

Largeur Nominale	Sur la rive & au centre de la face
8"	$4\frac{1}{2}"$
10"	$5\frac{5}{8}"$
12"	$6\frac{7}{8}"$
14"	$7\frac{1}{2}"$
16"	$8\frac{1}{4}"$
18"	$8\frac{5}{8}"$

Les nœuds vicieux sont admis à la moitié du diamètre des autres nœuds.

### 130d. "STANDARD" - POUTRES et LONGERONS

Classés d'après le Para. 131d.

### 130e. "UTILITÉ" - POUTRES et LONGERONS

Classés d'après le Para. 131e.

## TOUTES LES ESSENCES

### POTEAUX et BOIS CARRÉS Brut ou Raboté 5" x 5" et plus large 2" et moins de différence entre la largeur et l'épaisseur

**131.** Il y a cinq (5) qualités de Poteaux et Bois carrés: "STRUCTURE CHOISIE," "NO. 1," "NO. 2," "STANDARD" et "UTILITÉ." Trois de ces qualités, "STRUCTURE CHOISIE," "NO. 1," "NO. 2" sont des qualités de résistance.

En plus des dispositions spécifiques suivantes qui s'appliquent aux Poteaux et aux Bois carrés, les dispositions appropriées de tous les autres paragraphes de ces règles s'appliquent. Sauf lorsque autorisé dans la description de la qualité, les nœuds apparaissant sur la face étroite sont limités au même déplacement que les nœuds de marge de la face large.

Pour mesurer les nœuds, les roulures, les gerces et les fentes, référer aux paragraphes 320, 320b, 330, and 340 respectivement. Classer sur toutes les faces et les deux (2) bouts.

5

#### **131a. "STRUCTURE CHOISIE"- POTEAUX et BOIS CARRÉS** (*Select Structural*)

Les caractéristiques admises et les restrictions sont:

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| Gerces                       | - dans les bouts, simples ou opposées, leur somme limitée approximativement au 1/4 de l'épaisseur. |
| Trous                        | - limités aux minuscules.<br>- Trous de larve ou toredo, un pour chaque 2' de longueur.            |
| Strie de résine              | - aucune restriction.  |
| Roulures                     | - dans les bouts, 1/3 de l'épaisseur.  |
| Poches de résine ou d'écorce | - moyennes.  |
| Accroissement                | - moyen - Sapin de Douglas et Mélèze de l'Ouest seulement.   |
| Omissions                    | - 1/16" par 2' ou l'équivalent.  |
| Déviations du fil            | - 1 dans 12.   |
| Fentes                       | - 3/4 de l'épaisseur en longueur ou des gerces de bouts équivalentes.                              |
| Coloration                   | - bois d'aubier coloré; coloration de cœur ferme, 10% de la largeur ou l'équivalent.               |
| Grain arraché                | - prononcé.  |

## TOUTES LES ESSENCES

- Flache - 1/8 de chaque face ou comme équivalent le 1/4 de la face pour le 1/4 de la longueur.
- Nœuds - sains, solides et bien espacés, admis dans les dimensions suivantes ou leur équivalent en déplacement:
- |                                 |                    |     |
|---------------------------------|--------------------|-----|
| 1"                              | dans la largeur de | 5"  |
| 1 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> " | dans la largeur de | 6"  |
| 1 <sup>3</sup> / <sub>8</sub> " | dans la largeur de | 8"  |
| 2"                              | dans la largeur de | 10" |
| 2 <sup>3</sup> / <sub>8</sub> " | dans la largeur de | 12" |
| 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> " | dans la largeur de | 14" |
| 2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> " | dans la largeur de | 16" |
| 3"                              | dans la largeur de | 18" |

Les valeurs de résistance assignées ne s'appliquent pas aux pièces de 20" et plus en largeur; et/ou 50' et plus en longueur. Dans les pièces de cette dimension et longueur, les nœuds peuvent être proportionnellement plus larges.

Dans le cèdre, les nœuds mous caractéristiques sont permis à la moitié du diamètre des nœuds sains et solides.

### 131b. "NO. 1" STRUCTURE - POTEAUX et BOIS CARRÉS

Les caractéristiques admises et les restrictions sont:

- Gerces - dans les bouts, simples ou opposées, leur somme limitée approximativement à la 1/2 de l'épaisseur.
- Rouleurs - dans les bouts, 1/3 de l'épaisseur.
- Omissions - 1/8" par 2' ou l'équivalent.
- Déviations du fil - 1 dans 10.
- Fentes - courtes ou des gerces de bout équivalentes.
- Trous - limités aux minuscules.  
- Trous de larve ou toredo, un pour chaque pied (1) de la longueur.  
- pour le cèdre, trous de toute origine, limité à la 1/2 de la dimension du nœud permis.
- Strie de résine - aucune restriction.
- Poches d'écorce ou de résine - aucune restriction.
- Accroissement - moyen - Sapin de Douglas et Mélèze de l'Ouest seulement.
- Coloration - aubier coloré, coloration de cœur ferme.
- Grain arraché - prononcé.

## TOUTES LES ESSENCES

Flache	- 1/4 de chaque face ou comme équivalent le 1/3 de la face pour le 1/4 de la longueur.
Nœuds	- nœuds sains, solides et bien espacés. Admis partout dans la pièce dans les dimensions suivantes ou leur équivalent en déplacement:
	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> " dans la largeur de 5"
	1 <sup>7</sup> / <sub>8</sub> " dans la largeur de 6"
	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> " dans la largeur de 8"
	3 <sup>1</sup> / <sub>8</sub> " dans la largeur de 10"
	3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> " dans la largeur de 12"
	4" dans la largeur de 14"
	4 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> " dans la largeur de 16"
	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> " dans la largeur de 18"

Les valeurs de résistance assignées ne s'appliquent pas aux pièces de 20" et plus en largeur; et/ou 50' et plus en longueur. Dans les pièces de cette dimension et longueur, les nœuds peuvent être proportionnellement plus larges.

5

Dans le cèdre, les nœuds mous caractéristiques sont permis à la moitié du diamètre des nœuds sains et solides.

### 131c. "NO. 2" STRUCTURE - POTEAUX et BOIS CARRÉS

Les caractéristiques admises et les restrictions sont:

Coloration	- aucune restriction.
Fentes	- moyennes ou des gerces de bout équivalentes.
Grain arraché	- aucune restriction.
Strie de résine	- aucune restriction.
Gerces dues au séchage	- aucune restriction.
Déviations du fil	- 1 dans 6 pleine longueur.
Carie alvéolaire ou surface de carie avancée	- taches ou stries fermes limitées au 1/6 de la largeur
Omissions	- 1/8" en profondeur et 2' en longueur ou 1/16" en moins à pleine longueur.
Poches de résine ou d'écorce	- aucune restriction.
Flache	- 1/3 de chaque face ou comme équivalent, la 1/2 de la largeur pour le 1/4 longueur.
Roulures	- 1/2 de l'épaisseur, 1/2 de la longueur. Si à travers, dans les bouts, limitées comme les fentes.
Piqué blanc	- ferme, le 1/3 du volume.

## TOUTES LES ESSENCES

Bois altéré	- en petites taches, bien distribuées, 1/6 de la largeur.
Nœuds	- sains lâches ou trous, bien espacé. Admis partout dans les dimensions suivantes ou leur équivalent en déplacement: 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> " dans la largeur de 5" 3" dans la largeur de 6" 3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> " dans la largeur de 8" 5" dans la largeur de 10" 6" dans la largeur de 12" 6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> " dans la largeur de 14" 7" dans la largeur de 16" 7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> " dans la largeur de 18"

Les nœuds vicieux sont admis à la moitié du diamètre des autres nœuds.

### 131d. "STANDARD" - POTEAUX et BOIS CARRES

Les caractéristiques admises et les restrictions sont:

Gerces	- aucune restriction.
Trous	- 1/2 de la largeur de la face ou l'équivalent.
Strie de résine	- aucune restriction.
Poches	- de résine ou d'écorce - aucune restriction.
Roulures	- 1/2 de l'épaisseur, 1/2 de la longueur ou l'équivalent; si à travers, dans les bouts, limitées comme les fentes.
Omissions	- par 2' ou 1/16" en moins à pleine longueur.
Déviations du fil	- 1 dans 4.
Fentes	- moyennes ou des gerces de bout équivalentes.
Coloration	- bois coloré.
Grain attaché	- aucune restriction.
Bois altéré	- taches du 1/4 de la largeur de la face.
Carie alvéolaire ou surfaces de carie avancée	- taches et stries limitées au 1/4 de la largeur de la face.
Flache	- le 1/3 de chaque face ou comme équivalent, la 1/2 de la largeur pour le 1/4 de la longueur.
Piqué blanc	- 1/3 du volume.
Nœuds	- 1/2 de la largeur de la face ou l'équivalent.

## TOUTES LES ESSENCES

### 131e. "UTILITÉ"- POTEAUX et BOIS CARRES

Les caractéristiques admises et les restrictions sont:

- Gerces - aucune restriction.
- Carie alvéolaire  
ou surface de  
carie avancée - taches ou stries la 1/2 de la largeur de la face
- Trous - 3/4 de la largeur de la face ou l'équivalent.
- Strie de résine - aucune restriction.
- Poches de résine  
ou d'écore - aucune restriction.
- Roulures - simples non à travers: permises pleine longueur  
- **Dans les bouts:** limitées comme fentes  
- **Ailleurs:** roulures à travers 1/2 de la longueur si bien dispersées le long de la pièce.
- Omissions -  $\frac{1}{8}$ " en moins sur le bois raboté;  $\frac{1}{2}$ " en moins de la dimension nominale si à l'état brut.
- Déviations du fil - 1 dans 4.
- Fentes - 1/4 de la longueur.
- Coloration - bois coloré.
- Grain attaché - aucune restriction.
- Bois altéré - taches ou stries la 1/2 de la largeur de la face.
- Flache - le 1/3 de chaque face ou comme équivalent, la 1/2 de la largeur pour le 1/4 de la longueur.
- Piqué blanc - aucune restriction.
- Nœuds - 3/4 de la largeur de la face ou l'équivalent.

5

**TOUTES LES ESSENCES**

---